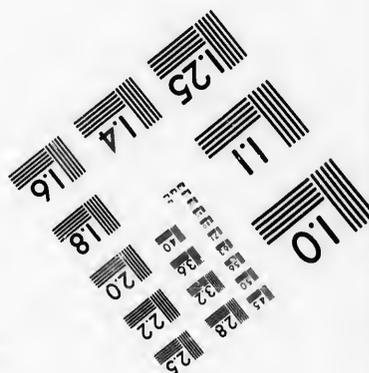
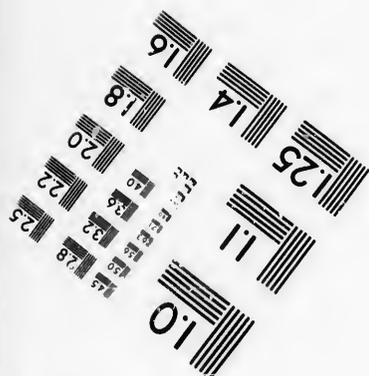
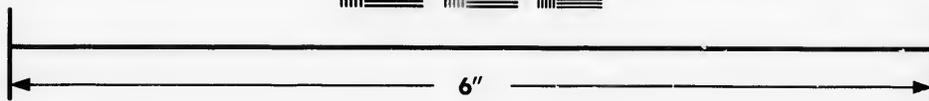
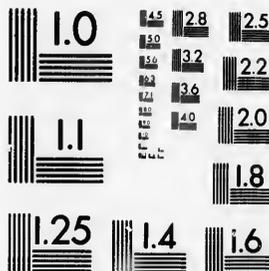


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

ES 2.8
ES 3.2
ES 3.6
ES 4.0
ES 4.5
ES 5.0
ES 5.6
ES 6.3
ES 7.0
ES 7.6
ES 8.4
ES 9.0
ES 9.6
ES 10.4
ES 11.2
ES 12.0
ES 12.8
ES 13.6
ES 14.4
ES 15.2
ES 16.0
ES 16.8
ES 17.6
ES 18.4
ES 19.2
ES 20.0
ES 20.8
ES 21.6
ES 22.4
ES 23.2
ES 24.0
ES 24.8
ES 25.6
ES 26.4
ES 27.2
ES 28.0
ES 28.8
ES 29.6
ES 30.4
ES 31.2
ES 32.0
ES 32.8
ES 33.6
ES 34.4
ES 35.2
ES 36.0
ES 36.8
ES 37.6
ES 38.4
ES 39.2
ES 40.0
ES 40.8
ES 41.6
ES 42.4
ES 43.2
ES 44.0
ES 44.8
ES 45.6
ES 46.4
ES 47.2
ES 48.0
ES 48.8
ES 49.6
ES 50.4
ES 51.2
ES 52.0
ES 52.8
ES 53.6
ES 54.4
ES 55.2
ES 56.0
ES 56.8
ES 57.6
ES 58.4
ES 59.2
ES 60.0
ES 60.8
ES 61.6
ES 62.4
ES 63.2
ES 64.0
ES 64.8
ES 65.6
ES 66.4
ES 67.2
ES 68.0
ES 68.8
ES 69.6
ES 70.4
ES 71.2
ES 72.0
ES 72.8
ES 73.6
ES 74.4
ES 75.2
ES 76.0
ES 76.8
ES 77.6
ES 78.4
ES 79.2
ES 80.0
ES 80.8
ES 81.6
ES 82.4
ES 83.2
ES 84.0
ES 84.8
ES 85.6
ES 86.4
ES 87.2
ES 88.0
ES 88.8
ES 89.6
ES 90.4
ES 91.2
ES 92.0
ES 92.8
ES 93.6
ES 94.4
ES 95.2
ES 96.0
ES 96.8
ES 97.6
ES 98.4
ES 99.2
ES 100.0

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

ES 1.8
ES 2.0
ES 2.2
ES 2.5
ES 2.8
ES 3.2
ES 3.6
ES 4.0
ES 4.5
ES 5.0
ES 5.6
ES 6.3
ES 7.0
ES 7.6
ES 8.4
ES 9.0
ES 9.6
ES 10.4
ES 11.2
ES 12.0
ES 12.8
ES 13.6
ES 14.4
ES 15.2
ES 16.0
ES 16.8
ES 17.6
ES 18.4
ES 19.2
ES 20.0
ES 20.8
ES 21.6
ES 22.4
ES 23.2
ES 24.0
ES 24.8
ES 25.6
ES 26.4
ES 27.2
ES 28.0
ES 28.8
ES 29.6
ES 30.4
ES 31.2
ES 32.0
ES 32.8
ES 33.6
ES 34.4
ES 35.2
ES 36.0
ES 36.8
ES 37.6
ES 38.4
ES 39.2
ES 40.0
ES 40.8
ES 41.6
ES 42.4
ES 43.2
ES 44.0
ES 44.8
ES 45.6
ES 46.4
ES 47.2
ES 48.0
ES 48.8
ES 49.6
ES 50.4
ES 51.2
ES 52.0
ES 52.8
ES 53.6
ES 54.4
ES 55.2
ES 56.0
ES 56.8
ES 57.6
ES 58.4
ES 59.2
ES 60.0
ES 60.8
ES 61.6
ES 62.4
ES 63.2
ES 64.0
ES 64.8
ES 65.6
ES 66.4
ES 67.2
ES 68.0
ES 68.8
ES 69.6
ES 70.4
ES 71.2
ES 72.0
ES 72.8
ES 73.6
ES 74.4
ES 75.2
ES 76.0
ES 76.8
ES 77.6
ES 78.4
ES 79.2
ES 80.0
ES 80.8
ES 81.6
ES 82.4
ES 83.2
ES 84.0
ES 84.8
ES 85.6
ES 86.4
ES 87.2
ES 88.0
ES 88.8
ES 89.6
ES 90.4
ES 91.2
ES 92.0
ES 92.8
ES 93.6
ES 94.4
ES 95.2
ES 96.0
ES 96.8
ES 97.6
ES 98.4
ES 99.2
ES 100.0

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

Additional comments: / Commentaires supplémentaires: [Printed ephemera] [2] p. La page du titre de l'étiquette est reliée comme étant la dernière page du livre mais filmée en premier sur la fiche.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
									/		

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

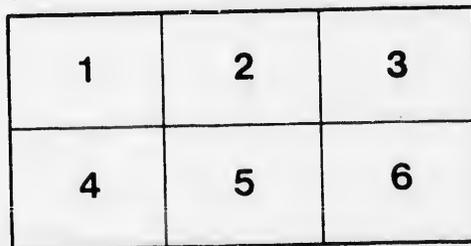
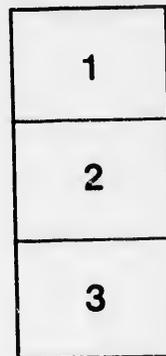
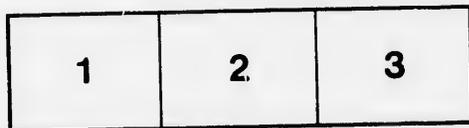
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., pouvant être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
difier
une
page

rrata
o

pelure,
n à

nt la dernière

32X

En Appel.

—
JOSEPH THIBAUT,

—
APPELLANT;

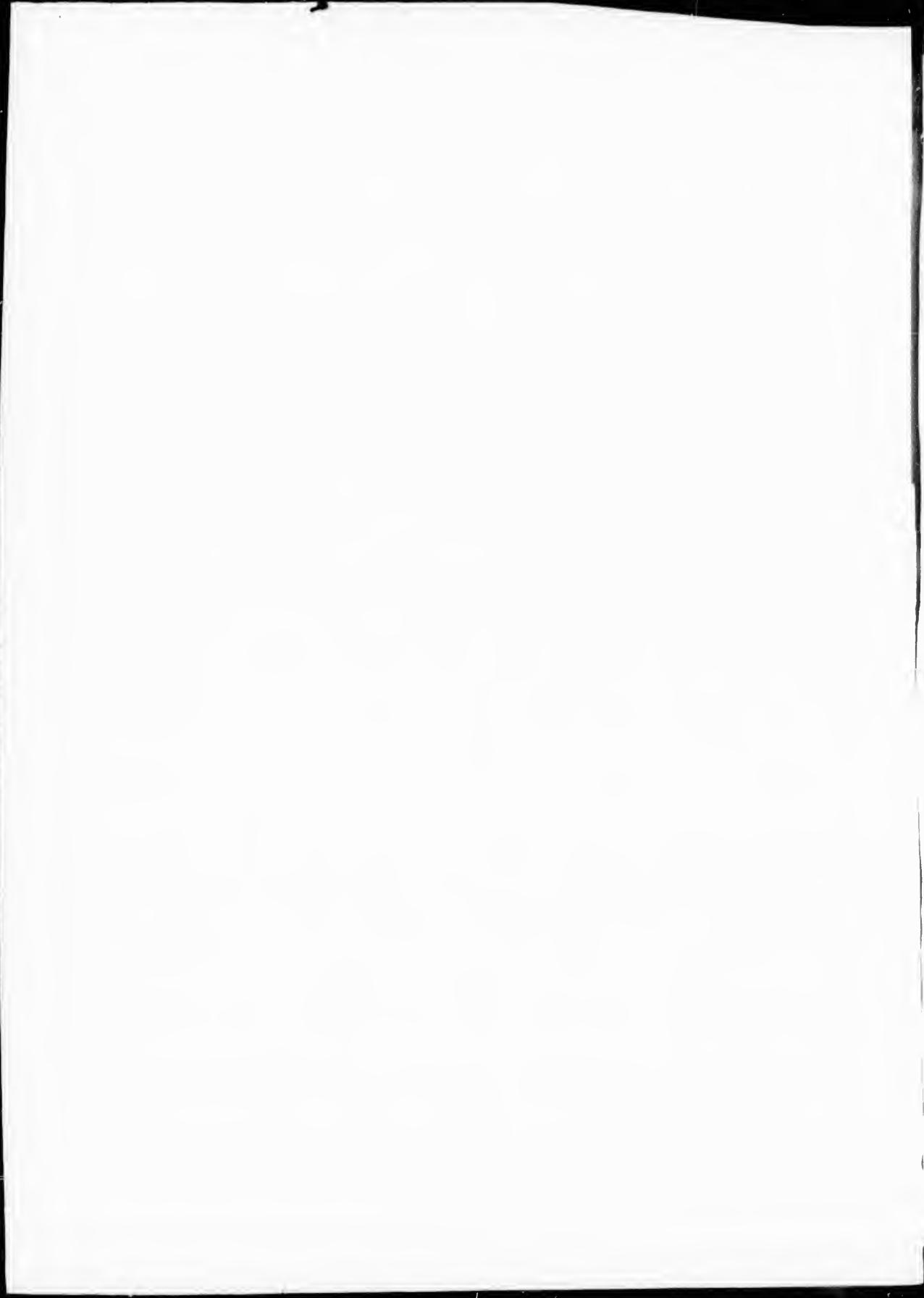
ET
JOSEPH RANCOURT,

—
INTIMÉ.

—
Cas de l'Intimé.
—

En Appel.

JOSEPH THIBAUT



JOSEPH THIBAUT,
(Demandeur en Cour inférieure,)
APPELLANT,

ET

JOSEPH RANCOURT,
(Défendeur en Cour inférieure,)
INTIMÉ.

Cas de l'Intimé.

L'ACTION en Cour inférieure étoit en bornage.

A cette action le Défendeur a plaidé par exception peremptoire, en droit perpétuelle, divers moyens pour faire rejeter cette demande:—

1^o “ Que la terre possédée actuellement par le Défendeur, et qui est voisine de celle du Demandeur, fut autrefois acquise du dit Demandeur, par Dame Marie Garguëpy, veuve de feu Zacharie Cloutier, l'épouse actuelle du Défendeur, par acte d'échange, passé au Chateau Richer, devant M. Bernier, Notaire, et témoins, le 25. Juin, 1811, comme étant de la consistance de deux perches de front, sur une lieue et demie de profondeur, tenant au Nord-Est à la dite Marie Garguëpy, et au Sud-Ouest au Demandeur, borné par devant au fleuve St. Laurent, et par derrière au bout de la dite profondeur, telles et ainsi que les dites deux perches de terre, se poursuivoient et comportoient alors.”

2^o “ Que le Demandeur ayant ainsi cédé la dite terre par échange, est obligé de la fournir et livrer de l'étendue et consistance ci-dessus mentionnée, et qu'il est lui-même en cette cause le garant formel du Demandeur, comme étant aux droits de la dite Marie Garguëpy.”

3^o “ Que la dite terre ainsi échangée par le Demandeur avec la dite Marie Garguëpy, épouse actuelle du Défendeur, étoit voisine d'une autre terre de la dite Marie Garguëpy, maintenant en la possession du Défendeur: laquelle terre avoit été bien et dûment séparée de celle du Défendeur, alors en la possession de ses aïeux, et bornée, ainsi qu'il appert par les procès verbaux de M. Ignace Plamondon, fils, Arpenteur, en date du 25e Juillet, 1789, et 6e Décembre, 1792, filés en cette cause.

4^o “ Que le Défendeur a possédé la dite terre, ainsi séparée et bornée, à juste titre, tant par lui que par ses aïeux, dont il a le droit et cause, et sans inquiétation par dix ans entre présents.”

5^o “ Que la terre du Demandeur n'est pas voisine de la terre du Défendeur, qui a été ainsi séparée et bornée, mais seulement de la partie de terre, ou de la terre, qu'il a ainsi échangée avec l'épouse du présent Défendeur, et que parant il est obligé de fournir et livrer au Défendeur la quantité de terre qu'il a ainsi échangé.”

6^o “ Que le Défendeur n'a point empiété sur la terre du Demandeur, et que leurs terres respectives, depuis l'échange susdit, ont toujours été divisées par clôtures, fossés et autres marques visibles.”

Un septième moyen qui est sorti de l'enquête est, qu'en vertu du bornage du 25e. Juillet, 1789, il y a prescription trentenaire en faveur du Défendeur.

Les parties, par consentement et pour l'intelligence de leur cause, ont filé un plan des lieux et des prétentions des parties, dressé par M. Fournier.

Les Demandeurs n'ont fait entendre aucun témoins.

Les Défendeurs n'en ont fait entendre que deux, qui prouvent la reconnaissance des bornes posées par Plamondon, en 1789.

Des titres filés en cette cause et de l'enquête des parties, résulte clairement:—

1^o “ Que la terre du Défendeur vient du Demandeur, et que ce dernier est le garant formel de sa circonstance et étendue.

2^o “ Que la terre du Demandeur est voisine de celle que l'auteur du Défendeur a eu en échange du dit Demandeur.

3^o “ Que la terre du Défendeur voisine de celle qui lui vient du Demandeur a été dûment divisée et bornée depuis plus de trente ans avant l'institution de la présente action.

Pourquoi la Cour inférieure n'a pu juger autrement en justice et en équité, qu'en renvoyant l'action du Demandeur, avec dépens, ce qu'elle a fait par son jugement du 20e. Avril dernier, et dont est appel.

Les griefs sont généraux, et les réponses générales.

Québec, 10e. Novembre, 1820.

Louis Plamondon
Proc. de l'intimé

